



AVIS DE CONCESSION **Délégation de Service Public 2024-2028**

1 - Organisme qui passe le Marché

Ville d'AYTRES – Place des Charmilles - BP 102 - 17442 AYTRES Cedex

2 – Objet : Gestion et animation d'accueils de loisirs sans hébergement, d'accueils périscolaires et des pauses méridiennes.

3 – Procédure de passation : Concession d'une délégation de service public en application de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et du décret du 1^{er} février 2016 ainsi que les articles L.1410-1 à L.1410-3, L.1411-1 à L.1411-9 et R.1411-1 à R.1411-8 du CGCT

4 – Caractéristiques principales de la délégation : Le délégataire assurera l'organisation, la gestion et l'animation des accueils périscolaires, l'organisation, la gestion et l'animation d'accueils de loisirs sans hébergement pendant vacances scolaires. Le délégataire assurera également l'organisation, la gestion et l'animation des pauses méridiennes.

La délégation comprend l'utilisation des locaux et équipements mis à disposition par la commune, la gestion du personnel, l'animation et la valorisation du service auprès du public.

5 – Durée de la délégation : 4 ans (quatre) et 4 mois soit du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2028

6 – Contenu du dossier de candidature :

Les conditions de participation sont inscrites dans le règlement de consultation et dans le cahier des charges.

Les candidats remettront en une seule fois les documents administratifs et leur(s) offre(s).

1^{ère} enveloppe / Dossier : situation juridique, capacités économiques et financières et techniques

- Déclaration de candidature DC1 ou équivalent,
- Lettre de candidature en langue française datée et signée précisant l'identité du candidat (nom ou dénomination et adresse du siège social) DC2 ou équivalent,
- Déclaration sur l'honneur datée et signée attestant :
 - o Que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39, 40 et 42 de l'ordonnance du 29 janvier 2016,
- Forme juridique de l'exploitation. Si association : statuts à jour, délibération du Conseil d'administration ou tout document justifiant du pouvoir du signataire de la candidature,
- Extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (K bis de moins de trois mois).
- Attestation sur l'honneur que le candidat est à jour du paiement de ses impôts et de ses cotisations.
- Attestation d'assurance pour l'année en cours.
- Bilan et annexes, compte d'exploitation et de résultat ainsi que le rapport du commissaire aux comptes pour les trois derniers exercices si l'entreprise bénéficie de cette antériorité.

Enfin, tous les renseignements permettant d'attester la capacité du candidat à assurer l'exécution et la continuité du service public ainsi que l'égalité des citoyens devant le service public, le candidat pourra en outre, présenter un mémoire technique relatant l'expérience acquise dans la gestion d'un service de même nature dans les années précédentes.

2^{ème} enveloppe : Offre du candidat

- Dossier comprenant toutes les informations et annexes relatives à l'offre du candidat conformément au cahier des charges.

L'ensemble des documents devra être fourni en une **seule fois dans deux enveloppes séparées** portant une mention permettant de les distinguer et devra être rédigé en langue française.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

7- Critères de sélection

- Les critères de sélection sont inscrits au règlement de la consultation

8 – Modalité de transmission des candidatures et offres : Les dossiers devront être transmis par voie électronique par la plateforme des marchés sécurisés www.marches-securises.fr.

9 – Date limite de présentation des offres : 7 mai 2024 à 12h.

Toutes les candidatures arrivées après ces dates et heures limites seront retournées sans être ouverte.

10 – Renseignements d'ordre administratif : Catherine BOIN Service Education 05.46.30.19.40 / resp.educ@aytre.fr

11 – Date d'envoi à la publication : 11 avril 2024.